

<b>Section Bac</b>	<b>Assurances et Gestion du Risque</b>		
<b>Nom De l'UE</b>	<b>Procédures civile et pénale</b>		
<b>Nom du professeur</b>	V. Locus		
<b>Niveau</b>	2	<b>Unité déterminante</b>	Non
<b>Nombre de périodes</b>	20	<b>Pré requis pour</b>	Néant
<b>Langue de cours</b>	français	<b>Crédits ECTS</b>	2

### Objectifs du cours

Acquérir des connaissances générales relatives au fonctionnement des instances judiciaires en matière civile et pénale.

### Contenu du cours

#### I. Procédure Civile

- distinction procédure civile – procédure pénale
- caractéristiques de la procédure
- schéma des juridictions (1<sup>ère</sup> instance - appel – pourvoi en Cassation – question préjudicielle)
- schéma de la procédure civile
- compétence des tribunaux
- l'action en justice
- l'introduction de l'instance
- jugements et arrêts

#### II. Procédure Pénale

- spécificité de la procédure pénale
- types d'infractions
- schéma des juridictions pénales (1<sup>ère</sup> instance - appel – pourvoi en Cassation – question préjudicielle - Parquet)
- schéma de la procédure pénale
- les principes essentiels du pénal ◆
- la phase préparatoire – l'information judiciaire
  - . définition
  - . direction
  - . issue
  - . caractéristique
  - . saisine du Procureur du Roi
  - . pouvoirs du Procureur du Roi
  - . méthodes d'enquêtes

- la phase de jugement
- la phase d'instruction
  - . définition
  - . limites
  - . pouvoirs du Juge d'instruction
  - . inculpation
  - . rôle de la Chambre des Mises en Accusation
  - . clôture de l'instruction
- l'audience
- les voies de recours
- la prescription

### Méthodologie

Cours magistral avec exemples pratiques / schéma

### Supports

Syllabus

### Acquis d'apprentissage

**Pour atteindre le seuil de réussite**, l'étudiant devra prouver qu'il est capable,

*face à des situations mettant en œuvre des litiges en matière civile et pénale, en disposant des textes législatifs y afférents,*

d'identifier la juridiction compétente et de décrire les étapes de la procédure.

### Evaluation

Examen en session

**Pondération** 50% pour la Procédure civile et 50% pour la Procédure pénale

Evaluation de 1 <sup>ère</sup> session	Evaluation de 2 <sup>ème</sup> session
100%	100%